

### ! IMPORTANT!

La présence du demandeur (mineur ou majeur)
est obligatoire au dépôt du dossier,
ainsi qu'au retrait du titre pour toute personne à partir de 12 ans
(prise d'empreintes).

# **PROCEDURE**

### **ETAPE 1:**

Rendez vous sur le site :

passeport.ants.gouv.fr
ou predemande-cni.ants.gouv.fr

puis **réaliser** et **imprimer** votre pré-demande

Retirez **préalablement** un formulaire CERFA cartonné dans votre mairie de résidence.

### ETAPE 2:

Rendez-vous dans une mairie équipée d'une borne biométrique, **muni des pièces à fournir**: à Sélestat, deux sites sont à votre service, **avec rendez – vous préalable** (seuls les dossiers complets pourront être pris en compte)

# du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h

En cas de forte affluence, plus d'instruction des dossiers à partir de 10h30 et de 16h, afin de traiter les demandes des personnes déjà présentes.

# Mairie du Heyden

13 rue Franz Schubert - 2 03 88 08 69 72

# **Service Population**

9 Place d'Armes - 2 03 88 58 07 39
Pas d'enregistrement les lundis après-midis,
uniquement remise de titre

ATTENTION! FERMETURE DU SERVICE LE JEUDI MATIN

En cas d'empêchement ou d'annulation – merci de prévenir Trouver une commune équipée d'une borne biométrique sur le site titre d'identité : passeport.ants.gouv.fr, choisir : Services associés

# **PIECES A FOURNIR**

	PASSEPORT	CARTE NATIONALE D'IDENTITE	
	<b>L'ancien passeport</b> (en cas de renouvellement)	L'ancienne carte nationale d'identité (en cas de renouvellement)	
	Carte nationale d'identité	(en eas de renouvemente)	
TIM	IBRES FISCAUX: (disponibles sur le s 86.00: majeur 42.00: mineur de 15 ans à 17 ans 17.00: mineur de moins de 15 ans	site : timbres.impots.gouv.fr ou bureau de tabac)  ou en cas de perte ou de vol du  précédent titre :  25 euros	
PHOTO:  1 photo d'identité:  (récente, moins de 6 mois, bouche fermée, visage dégagé, sans lunettes, sans sourire, pas de fond blanc) – ne pas découper la photo			
DOMICILE:  Un justificatif de domicile de moins d'un an :  électricité, téléphone, eau, redevance ordures ménagères, attestation d'assurance habitation, impôts et taxes d'habitation/foncières  Si la personne majeure est hébergée, fournir :  une attestation d'hébergement indiquant qu'elle y réside depuis plus de 3 mois,			
	o un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant		

## MINEUR:

o la pièce d'identité du représentant légal qui a complété l'autorité parentale

### **EN FONCTION DE VOTRE SITUATION, D'AUTRES PIECES SONT A FOURNIR:**

#### PERTE OU VOL

- Déclaration de perte (mairie) ou déclaration de vol (commissariat ou gendarmerie)
- Copie d'un **document officiel avec photo** pour justifier de votre identité : carte vitale avec photo, carte professionnelle, permis de conduire, permis de chasse...

#### L'ACTE DE NAISSANCE EST A FOURNIR SI :

- o vous n'avez ni pièce d'identité ni passeport (première demande)
- o votre titre est périmé depuis plus de 5 ans
- o changement d'état-civil : mariage, divorce, changement de nom ou prénom
- o perte ou vol de votre carte d'identité ou passeport

copie de sa pièce d'identité recto / verso

#### **EN CAS DE DIVORCE :**

o fournir le jugement de divorce définitif, ainsi que la convention de divorce (si existante dans le jugement), afin de justifier du nom de l'ex-conjoint ou de la garde alternée.

#### **EN CAS DE MISE SOUS TUTELLE / CURATELLE**

- o produire le jugement de mise sous tutelle ou curatelle
- carte d'identité du tuteur, ainsi que la signature du tuteur sur le document de demande de titre

#### **MINEUR ET NOM D'USAGE:**

 si vous souhaitez l'apposition des deux noms (père-mère), en nom d'usage, fournir une autorisation de l'autre parent, ainsi que la copie de son titre d'identité